



Surgenor Hyundai

895 St Laurent Blvd
Ottawa
K1K 3B1

613-741-1800

Marque / Modèle

Hyundai Sonata Sport

| Année | Odomètre indiqué / réel* |
|-------|--------------------------|
|-------|--------------------------|

| | |
|------|-----------|
| 2023 | 76 202 km |
|------|-----------|

| Transmission | Traction |
|--------------|----------|
|--------------|----------|

| | |
|-------------|----------------|
| automatique | traction avant |
|-------------|----------------|

| Moteur | Carburant |
|--------|-----------|
|--------|-----------|

| | |
|--|----------|
| | régulier |
|--|----------|

| Numéro de série | Numéro d'inventaire |
|-----------------|---------------------|
|-----------------|---------------------|

| | |
|--|--------|
| | P41812 |
|--|--------|



ÉQUIPEMENTS

PRIX DE VENTE

Air climatisé, Siège électrique conducteur, Servo-direction, Vitres électriques, Freins ABS, Dégivreur arrière, Antipatinage, Système GPS, Console aérienne, Tachymètre, Miroir vanité conducteur, Miroir vanité passager, Freins assistés

23 888 \$

Taxes en sus.

Propriétaire et utilisation antérieurs

Le commerce ou organisme public suivant a été propriétaire ou a loué à long terme cette automobile

Cette automobile a été utilisée auparavant comme :

Le commerçant fournira sur demande le nom et le numéro de téléphone du dernier propriétaire.

Catégorie

Sous réserve de l'admissibilité au transfert et des conditions et exceptions énoncées au contrat de garantie, cette automobile comporte une :

Selon les articles 159 et 160 de la protection du consommateur, (1978,c9) cette automobile fait partie de la catégorie ci-dessous et comporte une garantie de bon fonctionnement pour le terme ou le kilométrage ci-après indiqué, selon le premier terme atteint

A 6 mois ou 10 000 km B 3 mois ou 5 000 km C 1 mois ou 1 700 km

D Bon fonctionnement (sujet à 37, 38 L.P.C.)

E Aucune garantie

Réparations effectuées et certificat de vérification mécanique

Commentaires

Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que le commerçant l'a en sa possession.

S'il y a lieu, le commerçant remettra un certificat de vérification mécanique en vertu du code de sécurité routière.

Réparations facultatives

Les défauts suivants ont été notés sur cette automobile et pourront être effectuées au coût indiqué ci-après :

Cette évaluation est valable jusqu'à la livraison de l'automobile. Je reconnais avoir reçu copie et l'étiquette.

Date : _____ Signature : _____

autoExpert.ca

No. étiquette : 8714826